



POURQUOI UN PUGP IMPORTANCE DE NOS PLAGES

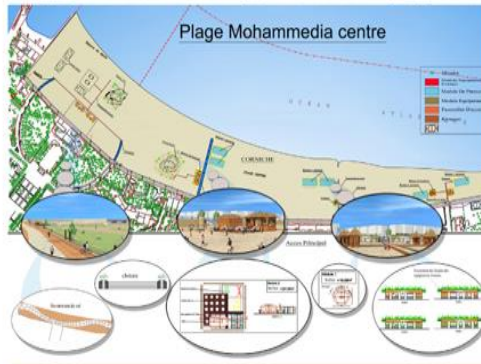
Nos plages constituent des espaces d'attraction touristique balnéaire et récréative de premier ordre pour la population. C'est aussi un atout promotionnel pour les régions littorales et un levier déterminant pour le tourisme en général.

Ce patrimoine fragile et vulnérable à tout changement climatique ou utilisation abusive, est convoité. La destruction de ses richesses naturelles est irréversible ; elles ont d'ailleurs mis des millions d'années pour se constituer. Certaines sont à conserver d'urgence car irremplaçables et d'autres doivent être correctement gérées dans un souci de durabilité.

La promotion touristique et balnéaire, en plus de l'urbanisation galopante qui investit de plus en plus les espaces littoraux risquent de mettre nos plages en péril. Le problème de pillage du sable des plages et des dunes littorales n'en est pas un des moindres.

Notre rôle est de valoriser et de protéger ces espaces contre tout type d'agressions, pour favoriser un meilleur accueil pour le public dans un lieu aménagé et géré sous le signe du Développement Durable. Des efforts englobent aussi bien le nettoyage, la sécurité, l'éducation, la sensibilisation, que l'information et l'animation sont à déployer dans le cadre d'une politique communale claire et une vision globale et cohérente.

Ce rôle se décline notamment par l'élaboration des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages, initiative lancée par le Ministère de l'Équipement et des Transports et visant à inscrire l'action sur les plages dans une vision de développement durable.



OBJECTIFS RECHERCHES

Dans le souci de permettre à l'ensemble des acteurs intervenant sur les plages de s'inscrire dans une vision globale et cohérente, et de répondre aux recommandations du comité National « Plages Propres », la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, a lancé un programme d'études pour l'élaboration des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages (PUGP) du Royaume.

Ce programme vise la mise en valeur des plages de manière à les promouvoir et les développer, à travers une meilleure organisation de l'espace et des activités implantées sur ces plages, déclinée dans un document commun, concerté et partagé par tous les intervenants.

Ces plans vont constituer un cadre organisationnel permettant une visibilité par rapport au zoning des activités sur la plage, à son équipement, ainsi qu'à la répartition des rôles de l'ensemble des intervenants sur cet espace, conformément à un programme et à des procédures déterminées.

CONSISTANCE

Les plages étant des espaces complexes où se regroupent de multiples activités, pour un public de tous les âges. La mise en œuvre d'une stratégie visant à apporter les solutions appropriées, tout en veillant à la sécurité et à la préservation des ressources, devra prendre en compte deux faits majeurs : la surfréquentation concentrée pendant une seule saison de l'année, et la multiplication des intervenants dans la gestion de cet espace.

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES

Un plan d'utilisation des différents espaces de la plage permet de localiser les aménagements et les équipements existants tels que les corniches, les cafés, les restaurants et les espaces de détente et de loisirs quand ils existent, et de prévoir de nouveaux dans une cohérence globale, harmonieuse et sécuritaire.

Les circulations et les connexions entre l'existant et le nouveau doivent être pratiques, et le zoning des activités exercées sur la plage devrait être clair et facilement repérable pour les estivants. Compte tenu de la surfréquentation des plages, le plan fait appel à une conception modulaire des équipements, adaptable et extensible au besoin.



LA GESTION DES ESPACES

Equiper et aménager une plage n'est pas suffisant. Il est primordial d'y assurer une gestion rigoureuse en conformité avec le niveau de fréquentation, les moyens humains et techniques disponibles et la nature et qualité des équipements.

Le plan de gestion de la plage indique la répartition des tâches entre acteurs publics et privés. Il permet également l'organisation du fonctionnement des activités exercées sur la plage (sable et eau) en séparant les responsabilités et en veillant à une meilleure exploitation économique de l'espace plage.

Ce plan, tout en veillant à l'équilibre des ressources, notamment environnementales permet à l'espace plage d'enclencher une dynamique économique génératrice de richesse et d'emploi dans un cadre légal d'Occupation du Domaine Public Maritime.

DEMARCHE CONCERTEE

Afin d'aboutir à un document commun concerté et partagé par tous les intervenants sur la plage, et garantir la pérennité de ces projets, une approche participative est adoptée, aussi bien lors de l'élaboration que lors de la mise en œuvre des PUGP.

Les termes de référence relatifs à l'élaboration de ces plans, et les cahiers des charges sont élaborés de concert avec Messieurs les Walis des régions et Gouverneurs des provinces et préfectures dont relèvent ces plages.

La participation des Communes à l'élaboration de ces plans, à travers des comités locaux ad-hoc responsables du suivi de ces études, est d'une importance capitale en ce sens que les communes sont l'intervenant principal et final sur la plage.



Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime

PUGP

PLAN D'UTILISATION ET GESTION DES PLAGES

Direction des Ports et du Domaine Public Maritime
Hay Nahda II, Takadoum, Rabat, BP 51313
Tél. 05 37 75 39 45 • Fax 05 37 75 00 11
www.mtpnet.gov.ma